



CLUB FFT
ENGAGÉ

ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LABEL « CLUB FFT ENGAGÉ »

MARS 2023

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le label « Club FFT engagé » a été mis en place pour favoriser l'organisation écoresponsable des clubs.

Le principe du label consiste à encourager et à valoriser les principales actions menées par les clubs selon les 5 grands chapitres suivants :

Ainsi, pour être labellisé, le club devra s'appuyer sur :

- sa culture et son histoire solidaire et responsable ;
- sa politique inclusive et sociétale ;
- sa stratégie environnementale ambitieuse *via* des actions efficaces ;
- son engagement volontaire à poursuivre une politique écoresponsable.



GESTION
RESPONSABLE



ACCESSIBILITÉ
À LA PRATIQUE
POUR TOUS



VIVRE-ENSEMBLE,
SOLIDARITÉ,
CITOYENNETÉ



ENVIRONNEMENT
ET
BIODIVERSITÉ



ÉDUCATION ET
SENSIBILISATION AU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Le club devra remplir la grille de labellisation qui est proposée en joignant pour certains critères les documents justificatifs ou explicatifs.

2. PROCÉDURE DE LABELLISATION

**Seuls les clubs affiliés ou habilités peuvent prétendre à l'attribution du label.
Cette démarche doit être volontaire.**

Le processus de labellisation fonctionne en 3 étapes:

ÉTAPE 1



**DÉPÔT DU DOSSIER
DE CANDIDATURE EN LIGNE :
LE CLUB REMPLIT LA GRILLE
DE LABELLISATION ET FOURNIT
LES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

ÉTAPE 2



**TRAITEMENT DU DOSSIER
PAR LA FFT**

ÉTAPE 3



**DÉCISION D'ATTRIBUTION
DU LABEL**

La FFT reçoit et traite la candidature. Parallèlement, les référents régionaux de développement dont dépend le club reçoivent une notification du dépôt de dossier.

Si nécessaire, la FFT peut demander des compléments d'information sur les actions prévues et des pièces justificatives complémentaires.

La FFT évalue les actions présentées et les pièces complémentaires selon le barème prédéfini et attribue un score final.

La FFT statue sur l'attribution du label au plus tard 2 mois après l'enregistrement officiel de la demande du club.

La FFT adresse au club son résultat par mail. Une copie est adressée à la ligue et au comité dont dépend le club.

3.

QUESTIONNAIRE DE LABELLISATION

Le questionnaire s'organise autour de 5 chapitres.

Selon l'importance et le poids de certaines thématiques, le nombre de points varie et des documents explicatifs ou justificatifs seront à fournir.

Certaines actions sont incontournables pour l'obtention du label. Elles sont mentionnées ci-dessous en gras.

Des fiches de bonnes pratiques seront proposées et consultables au début de chaque chapitre.

CHAPITRE 1: ORGANISER UNE GESTION RESPONSABLE

100 POINTS

Définir et mettre en œuvre une gestion permettant d'assurer une organisation responsable et durable du club.

Désigner une commission de développement durable (DD) et/ou un référent au sein du bureau du club. 40 points

Formaliser dans un document (rapport ou bilan DD) les principes, engagements et/ou actions écoresponsables du club, en lien avec le projet DD fédéral. 10 points

Sensibiliser les équipes dirigeantes du club aux enjeux du développement durable. 20 points

Valoriser l'engagement des bénévoles du club. 10 points

Mobiliser la collectivité/les partenaires dans la démarche. 20 points



CHAPITRE 2 : FAVORISER LA PRATIQUE DE NOS DISCIPLINES POUR TOUS, PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

100 POINTS

Faciliter une pratique adaptée à tous permettant à chacun de s'épanouir sportivement.

Rendre les installations accessibles à tous.

25 points

Mettre en place des actions autour du tennis sport adapté, du tennis dans les quartiers, du paratennis, du tennis à l'école, du tennis santé et de l'urban tennis.

67 points

Contribuer à une pratique saine de notre sport : mesurer la qualité de l'air et informer des risques de pratique dans des zones sensibles lors de pics de chaleur.

8 points

CHAPITRE 3 : PROMOUVOIR LE VIVRE-ENSEMBLE ET LES ACTIONS SOLIDAIRES, DIFFUSER LES VALEURS CITOYENNES

75 POINTS

Faire du lieu de la pratique un lieu de cohésion sociale, d'ouverture et du respect d'autrui.

Promouvoir les valeurs du sport.

10 points

Favoriser l'égalité femmes-hommes et lutter contre le sexisme.

10 points

Favoriser et promouvoir la dimension intergénérationnelle au sein des clubs.

10 points

Lutter contre toute forme de discrimination et de violence, liée notamment au racisme et à l'homophobie.

10 points

Soutenir un organisme, une initiative ou des causes solidaires.

35 points



CHAPITRE 4: PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

125 POINTS

Préserver les ressources et limiter l'impact environnemental de notre pratique.

Limiter, réduire, trier ses déchets (incluant la participation à l'Opération Balle Jaune). 30 points

Contribuer à rallonger la durée de vie du matériel sportif, mutualiser et reconditionner les équipements. 8 points

Favoriser l'usage de mobilités durables. 23 points

Mettre en place des équipements écoresponsables, dans la phase de construction comme d'exploitation 16 points

Proposer une offre d'alimentation responsable. 16 points

Faire une communication écoresponsable. 16 points

Évaluer son empreinte carbone. 8 points

Limiter l'empreinte du numérique. 8 points



CHAPITRE 5: CONTRIBUER AU CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS PAR L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION

100 POINTS

Éduquer les différents publics au développement durable par des programmes et des actions de sensibilisation.

Promouvoir les écogestes dans le club. 25 points

Participer à la Fresque écologique du tennis. 20 points

Mettre en place des actions de sensibilisation à l'écoresponsabilité. 25 points

Mener des ateliers de sensibilisation lors d'animations du club. 30 points



4.

ATTRIBUTION DU LABEL ET COMMUNICATION

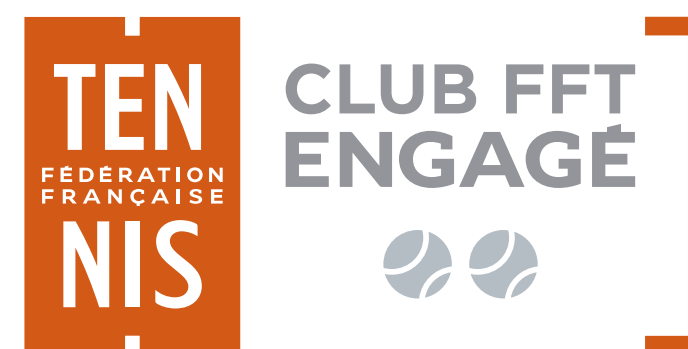
Pour être labellisé, le club devra obtenir au minimum 50% de la note globale, soit 250 points.

Trois niveaux de label sont prévus en fonction du nombre de points atteints par le club :

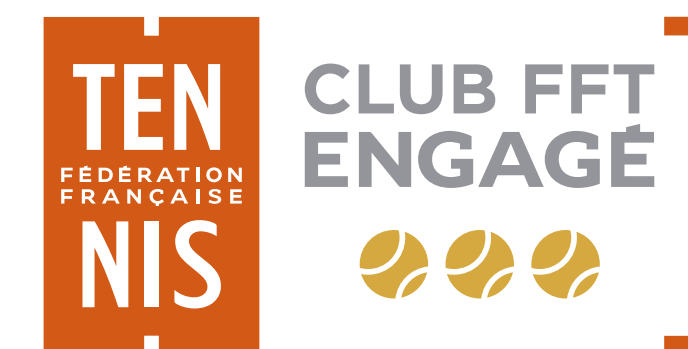
ENTRE 250 ET 299 POINTS :
NIVEAU BRONZE



ENTRE 300 ET 349 POINTS :
NIVEAU ARGENT



À PARTIR DE 350 POINTS :
NIVEAU OR



Le club se voit remettre un certificat d'attribution du label, ainsi qu'une charte graphique contenant notamment un logo et ses conditions d'utilisation pour toute communication.

Le label est valable 3 ans. Au moment du renouvellement du label, il sera demandé au club de remplir un formulaire de bilan.

Une plaque du label « Club FFT engagé » sera envoyée à chaque club labellisé.

La liste des clubs labellisés sera mise en ligne sur le site **fft.fr**.

Les clubs labellisés seront identifiés via le logo du label présent sur leur page dans l'application Ten'Up.